

Papier Foire d'art contemporain

Règlements du Concours #artencadeau2022

Sous réserve des lois applicables, ce règlement régit tous les aspects du Concours #artencadeau2022 organisé par l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) (ci-après l'Organisateur) dans le cadre de la foire d'art contemporain Papier (ci-après l'Événement).

L'Événement aura lieu du 26 au 28 août 2022 au Grand Quai du Port de Montréal et sur le site web www.papiermontreal.com du 26 août au 11 septembre 2022.

1. Règles de participation

Les publics ciblés par l'AGAC et Loto-Québec sont invités à participer à un tirage par l'intermédiaire d'un Concours organisé par l'AGAC sur le compte Instagram de la foire Papier (@foirepapier).

Pour participer, une personne doit :

- a. Partager, sur Instagram, une image d'une œuvre d'art ou d'une création artistique qui l'inspire
- b. Utiliser le mot-clic (hashtag) #artencadeau2022
- c. Identifiez les comptes @foirepapier et @lotoquebec_officiel

Un maximum de trois (3) publications par personne seront acceptées pour toute la durée du Concours. Les publications sur des comptes privés ne pourront être prises en compte par l'Organisateur.

2. Admissibilité

Pour être admissibles, les participants doivent être âgés de 18 ans et plus à la date d'inscription au Concours et résider au Québec. Une preuve d'âge et d'adresse pourrait être demandée aux gagnants suite à leur sélection.

Les employés de l'AGAC, ses représentants et les pigistes qu'elle emploie, ainsi que les exposants et les commanditaires du Concours ne sont pas admissibles à ce dernier.

3. Durée du Concours

Le Concours débute le lundi 18 juillet 2022 et prend fin le jeudi 28 juillet 2022 à 23h59 (heure de l'Est).

Papier Foire d'art contemporain

4. Prix à gagner

Un gagnant recevra une « Bourse d'achat Loto-Québec » d'une valeur de 2 000 \$, ainsi que 2 billets pour la soirée d'ouverture-bénéfice VIP, le jeudi 25 août 2022.

L'AGAC remettra un certificat cadeau d'une valeur de 2 000 \$ au gagnant du Concours avant la tenue de la foire. Le gagnant devra faire son (ses) acquisition(s) durant l'événement, du 25 au 28 août 2022, ou dans les 30 jours suivants l'événement. Dans le cas échéant, l'acquisition devra se faire dans une galerie participant à la foire.

5. Méthode d'attribution de la « Bourse d'achat Loto-Québec »

La sélection du gagnant se fera la première semaine du mois d'août 2022. Dans un premier temps, l'AGAC et Loto-Québec sélectionneront 20 publications parmi tous les participants du concours, selon les critères suivants :

- a. La publication est conforme aux règles de participation
- b. La pertinence de l'image en lien avec l'art contemporain ou l'Événement
- c. La qualité et l'originalité de l'image, ainsi que du texte accompagnant publication

Dans un deuxième temps, l'AGAC et Loto-Québec sélectionneront au hasard un gagnant parmi les participants retenus.

6. Annonce du gagnant

Le gagnant sera avisé via Instagram ou courriel la première semaine du mois d'août 2022 et devra réclamer son prix dans un délai maximum de deux (5) jours ouvrables. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai, un autre gagnant sera sélectionné selon la même méthode.

L'organisateur dévoilera sur Instagram avant l'Événement l'identité du gagnant en partageant son image publiée dans le cadre du Concours.

Pour toutes questions, contactez l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) à l'adresse info@agac.ca ou au 514-798-5010. Notez que le genre masculin est employé afin d'alléger le texte.